



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Mai 2013

Date de la convocation 14 Mai 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN André, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles,</p> <p>SALASC : M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.CERET Hugues à M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe à M.GAIRAUD Francis, Mme FLOUROU Jocelyne à M. SATGER Jean-Noël, Mme MIRET Christiane à M.BAISSE Robert, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.COSTE Bernard à M.VALENTINI Gérald, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.BILHAC Christian à M.MONTAGNE Jacques, Mme FONT Chantal à M.JEAN COSTES,</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Vente de la parcelle référencée Lot 10 à la société SOCAH Division immobilière – Signature de l'Acte authentique de vente – Autorisation donnée au Président.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 27 juin 2012, le conseil communautaire a autorisé le président à signer un compromis de vente avec la société SOCAH Division immobilière relatif à l'acquisition du lot 10 d'une surface d'environ 24 438 m² composé d'une partie du chemin rural CR n°32 en cours de déclassement.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130524-2013-05-22-04-DE Date de télétransmission : 27/05/2013 Date de réception préfecture : 27/05/2013</p>

Il est rappelé que la société SOCAH Division immobilière souhaite implanter un entrepôt de stockage dans le cadre de son activité de Commerce de gros d'équipements automobiles.

Il précise que ce chemin étant aujourd'hui cadastré, il convient dès lors d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente de la parcelle référencée Lot 10, d'une surface totale de 24 438 m², moyennant le prix de 45 € HT le m², soit un montant total de 1 099 710 € HT.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE vente de la parcelle référencée Lot 10, d'une surface totale de 24 438 m², moyennant le prix de 45 € HT le m², soit un montant total de 1 099 710 € HT à la société SOCAH Division Immobilière.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.